



ÉDITO

Grand Débat national

Dès le 11 Décembre lors des questions au gouvernement, le Premier Ministre a proposé de mobiliser les CESER pour contribuer au Grand Débat. Dans la même semaine, le CESER des Pays de la Loire validait un vœu en bureau puis l'adoptait en session la semaine suivante pour cadrer sa démarche afin de faire connaître les propositions de la société civile organisée qu'il représente.

Le CESER des Pays de la Loire, dans la diversité de ses composantes, s'est appuyé sur plusieurs rapports antérieurs et plus particulièrement celui d'octobre 2017 intitulé « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire : un équilibre à maintenir et à consolider » voté à l'unanimité des membres.

Après 2 mois de travail des commissions, le CESER a présenté 29 propositions qui ont été intégrées dans le document des CESER de France intitulé « pour faire nation agir avec les territoires ». Ce document a été remis au Premier Ministre le 12 mars dernier concomitamment avec l'avis du CESE intitulé « fractures et transitions : réconcilier la France ».

Ainsi, c'est la première fois que les CESER de France et le CESE font front commun pour faire remonter les préoccupations de la société civile, illustrant s'il en était encore besoin, la gravité de la situation. La complémentarité CESE/CESER de France permet ainsi de tenir compte des spécificités de chaque région, tout en proposant une vision nationale des problématiques et des enjeux majeurs pour nos territoires et pour la nation.

Ce travail, fruit d'une démarche nouvelle pour notre institution de par la sollicitation de l'Etat mais aussi par les délais impartis, témoigne de notre capacité à mettre le CESER en mouvement rapidement lorsque les enjeux l'exigent et à être au rendez-vous des échéances fixées.

Surtout, il conforte le rôle du CESER comme assemblée incarnant les corps intermédiaires, capable de faire travailler plus de 60 organisations représentatives pour dégager des consensus concernant les grands enjeux territoriaux.

Cette fabrique du compromis est un bien précieux dont les événements depuis novembre nous rappellent l'importance pour avancer dans une société apaisée.

Jacques Bodreau,
Président du CESER

LE GRAND DÉBAT NATIONAL

FAIRE NATION ET AGIR DANS LES TERRITOIRES, LES 29 PROPOSITIONS DU CESER

Saisi à la demande du Premier Ministre, le CESER des Pays de la Loire sous l'égide de CESER de France s'est mobilisé pour faire remonter les attentes de la société civile organisée à l'occasion du Grand Débat National. Après 2 mois de travail, la contribution a été votée le 8 mars dernier et présentée au Premier Ministre le 12 mars. Retour sur une démarche nouvelle pour le CESER.

 **61**
organisations contributrices

 **29**
propositions

« C'est un travail inédit pour le CESER de répondre à une saisine de l'Etat et dans un délai aussi court ». C'est par ces mots que Jacques Bodreau, le Président du CESER Pays de la Loire a introduit la session plénière du CESER le 8 mars dernier avant le vote de la contribution par l'assemblée. Cette nouvelle approche s'illustre également par la démarche mise en place avec la revisite des études précédentes du CESER par les commissions, la participation des conseillers aux débats dans les territoires, la mise en place d'un groupe de travail composé des Présidents de commission et des rapporteurs généraux pour consolider et homogénéiser l'ensemble des propositions.

Ce travail a donné lieu à la constitution d'un document comprenant 29 propositions concrètes de portée nationale concernant les territoires mais aussi parfois propres aux spécificités des Pays de la Loire. De ces propositions se dégagent des grandes tendances notamment celle d'une nécessaire refonte de la fiscalité locale pour redynamiser la décentralisation : le CESER souhaite en effet donner un nouveau souffle et propose la tenue d'Etats Généraux de la fiscalité locale afin notamment de garantir le financement de l'action des collectivités territoriales, de promouvoir une fiscalité dédiée à l'environnement et la transition écologique en insistant sur le fait que la fiscalité et les prélèvements obligatoires ne peuvent être dissociés de la question des dépenses publiques. Parmi les autres propositions : engager une réflexion de fond sur l'orientation écologique et environnementale de la TVA ou la mise en place d'un crédit d'impôt pour les agriculteurs en fonction des services rendus à l'environnement.

Par ailleurs, 16 propositions sont faites sur l'énergie, la mobilité et la biodiversité comme par exemple lancer un grand plan régional d'économies d'énergie dans les logements et les bâtiments par la mise en place d'outils financiers adossés à un diagnostic de performance énergétique préalable ; lancer des appels à projets pour faire émerger des actions innovantes dans les territoires associant à la fois les scientifiques et les acteurs de terrain permettant de tendre vers des « territoires positifs pour la biodiversité et la santé ». Quelques sujets locaux sont également évoqués dans cette contribution comme la nécessité de fluidifier les déplacements routiers autour des grandes agglomérations, d'améliorer l'accès à l'aéroport de Nantes Atlantique et de limiter les nuisances sonores.

Enfin, en matière d'organisation de l'Etat et des territoires, le besoin d'une ré-humanisation et d'un maillage efficace des services publics ressort clairement de même que l'inscription d'une loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative en matière de citoyenneté et d'éducation.

Lire les 29 propositions et les contributions propres aux organisations, qui nous ont été transmises sur www.ceser.paysdelaloire.fr



TÉMOIGNAGE
PAUL CLOUTOUR,
Rapporteur

Une contribution fruit de l'enracinement territorial et de la diversité des conseillers

Le CESER a élaboré une contribution qui porte prioritairement sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement : la fiscalité, l'organisation de l'Etat et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté. Cependant, les conseillers ont jugé nécessaire d'élargir leurs réflexions à deux autres sujets essentiels, l'éducation et l'équilibre des territoires.

Ce travail acté, au regard de la crise actuelle, le 18 décembre dernier s'est déroulé du mois de janvier au mois de mars sur la base de trois axes :

- La revisite des études précédentes du CESER par les commissions, qui évoquaient déjà les points de vigilance et d'alerte sur des sujets traités dans le Grand Débat National.
- La participation des conseillers aux débats dans les territoires.
- La mise en place d'un groupe de travail composé des Présidents de commissions et des rapporteurs généraux pour consolider et homogénéiser l'ensemble des propositions.

Les propositions ont été enrichies par les productions des organisations membres du CESER et des expressions issues des débats organisés sur les territoires. Ce travail de réflexion interne et externe nous permet de proposer une contribution dont l'originalité et l'intérêt résultent de l'enracinement territorial et de la diversité des membres du CESER, capables de dégager des consensus sur des sujets majeurs.





SRADDET – MA RÉGION 2050



3 QUESTIONS À
ANTOINE CHARLOT,
Rapporteur Général
"Plan, Schémas et Territoires"

Une nécessité de cohérence de l'aménagement du territoire

1 Quels sont les enjeux du SRADDET et Ma Région 2050 ?

Aujourd'hui en termes d'aménagement du territoire, il existe une multitude de schémas locaux et régionaux : les plans locaux d'urbanisme, le Schéma de cohérence territoriale, le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation... Depuis la Loi NOTRe, la Région a l'obligation de réaliser un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui est un schéma régional de planification prescriptif et opposable. Ainsi, elle devient le chef d'orchestre et la garante de la cohérence de l'aménagement du territoire et de l'équilibre territorial.

La Région a décidé d'aller plus loin que l'obligation légale en menant en parallèle, une démarche prospective « Ma Région 2050 ». L'enjeu est de se projeter à long terme, en prenant en compte l'ensemble des dimensions et des particularités des territoires : le développement économique, la transition écologique, le social et la solidarité. C'est une vision de l'aménagement du territoire qui s'appuie sur une large participation des acteurs sociaux économiques qui font le territoire : chambres consulaires, entreprises, associations mais aussi les citoyens car ce sont eux qui vivent et font le territoire. Ce concept est un vœu du CESER, exprimé dans son avis sur le SRADDET en 2018.

2 Quels sont les contours des saisines de la Région ?

Les saisines portent sur trois volets qui sont au cœur des missions du CESER :

- Une synthèse et une hiérarchie des recommandations portées par le CESER ces dernières années sur l'économie, la transition énergétique, l'agriculture, l'eau...
- Une analyse comparative des autres CESER et régions français sur leurs démarches de prospective, afin de proposer à la Région plusieurs scénarios.

- Une méthode d'intelligence collective permettant la conception des politiques publiques, en associant le plus en amont possible les acteurs des territoires.

3 Quels sont les axes de travail du CESER ?

Le CESER s'est doté d'une feuille de route basée sur 12 thématiques sur lesquelles il s'est déjà exprimé, regroupées en 4 défis : une région où il fait bon vivre, une région inclusive, une région attractive et créative, une région singulière. Les commissions dans leurs champs de compétences, identifient les préconisations prioritaires au regard des défis actuels et futurs dans les domaines économiques, sociaux, technocratiques et démocratiques. L'objectif des travaux est de rendre la politique d'aménagement du territoire plus efficace en s'appuyant sur une dynamique croisée à la fois prospective et d'évaluation.

En juin prochain, et pour la 1^{re} fois, le CESER émettra un avis qui s'inscrit pleinement dans notre ambition de participer le plus en amont possible à la construction des politiques publiques.

LES ENJEUX DE L'EAU EN PAYS DE LA LOIRE À L'HORIZON 2050

L'eau est une priorité pour la Région car seulement 9% des masses d'eau sont en bon état. Cette mauvaise qualité de l'eau des rivières est due à des pollutions chimiques et des qualités physiques dégradées accentuées par des facteurs géologiques particuliers. L'eau étant un des éléments limitant de développement et d'égalité des territoires, le CESER s'est emparé de l'un des grands défis du SRADDET : économiser et gérer la ressource en eau.



TÉMOIGNAGE
MARIE
MÉZIÈRE-FORTIN,
Rapporteur
de la contribution

"L'eau : condition de développement des territoires"

La contribution a pour objectif d'étudier la disponibilité et la qualité de l'eau au regard du changement climatique, et des particularités territoriales ligériennes. Elle poursuit différents objectifs : comprendre la gouvernance régionale de l'eau, connaître l'état des lieux de l'eau, déterminer les enjeux, et évaluer l'action des politiques publiques.

Les travaux s'appuient sur l'audition des acteurs de la filière : la Région, l'Agence de l'eau, la DREAL, l'ARS - en charge du suivi sanitaire de l'eau potable -, et un syndicat de distribution d'eau. En complément, les conseillers rencontrent sur le terrain les élus des CLE (Commission locale de l'eau) de différents bassins versants. Ces auditions nous permettent de faire le point et de comprendre les difficultés des territoires, avant de faire des préconisations.

LES CONTRATS DE TERRITOIRE : UNE LOGIQUE DE PARTENARIAT

Ces contrats signés entre la Région et un territoire permettent de soutenir l'initiative locale et de disposer d'une vision globale de l'intervention régionale, afin de répondre aux réels besoins des territoires et de leurs habitants. Le CESER à travers son étude de 2017 « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire » a conforté la Région dans cette démarche de contractualisation avec les intercommunalités. Aujourd'hui, dans le cadre du SRADDET et le dispositif prospectif Ma Région 2050, le CESER rencontre les élus des communautés de communes pour dresser un 1^{er} bilan et un suivi des contrats de territoires. La contribution, attendue en juin, constituera des propositions pour une brique du SRADDET.



➤ Audition des élus et acteurs de la Communauté de Communes de Coëvrons, par Paul Cloutour et Georges Plessis, conseillers du CESER



INTERVIEW
JOËL BALANDRAUD,
Président de la Communauté
de communes de Coëvrons - Mayenne

Quel est l'intérêt d'un contrat de territoire régional ?

Cette politique de contractualisation nous oblige à réfléchir collectivement avec les élus locaux, au sens de nos actions, à établir nos priorités et à nous projeter. Le contrat de territoire nous permet, en concertation avec la Région, de bénéficier d'une visibilité de nos activités sur six ans, avec à la clé une enveloppe de 2 298 000 euros.

Qu'attendez-vous du SRADDET ?

Je souhaite qu'il soit un véritable schéma et qu'il donne une orientation générale à l'aménagement du territoire de la Région des Pays de la Loire. En même temps, il devra prendre en compte les polarités des territoires, en intégrant leurs disparités et particularités. Le SRADDET du point de vue de notre territoire pourrait améliorer l'attractivité productive (main d'œuvre qualifiée), favoriser la mobilité et développer l'activité des énergies renouvelables sur les terres agricoles.

ZOOM



RENCONTRE AVEC
ANNE LE MEUR
Pour le groupe de travail Égalité femmes / hommes

Quelle est la genèse de ce groupe ?

La constitution de ce groupe s'inscrit dans la suite logique des préconisations du rapport « Femmes - Hommes. Entre inerties et avancées, quels leviers pour une égalité réelle ? » adopté fin 2017. Sa composition se veut mixte et représentative des différentes commissions.

Quelles sont ses missions ?

Malgré des avancées certaines en France comme en région, les inégalités entre les femmes et les hommes

persistent et ceci dans tous les domaines : écarts de salaires, emploi des femmes caractérisé par le temps partiel et la précarité, sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité, répartition inégale des tâches domestiques, violences faites aux femmes...

Le groupe égalité F/H se donne pour objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des politiques publiques régionales, en assurant un rôle de veille au sein des commissions représentées afin que cet aspect soit bien pris en compte dans les contributions du CESER.



FOCUS SUR L'ÉTUDE EN COURS : "L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE"

LE DROIT À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE EST-IL RÉELLEMENT ACCESSIBLE À TOUS ?

La formation professionnelle, obligation légale depuis 1971, a pour but d'assurer aux salariés, aux demandeurs d'emploi, et aux publics très éloignés de l'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles, à obtenir de nouvelles qualifications. Ce droit ouvert à tous, dans un environnement qui bouge et un contexte d'évolution technologique rapide où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et d'autres apparaissent, est plus que jamais indispensable. Que ce soit pour se maintenir dans un poste en progressant, compléter sa formation initiale, rebondir après des ruptures, aller vers de nouveaux métiers, accéder à l'emploi ou changer de vie professionnelle, il est plus que jamais nécessaire d'élargir l'éventail des compétences requises et d'acquérir de nouveaux savoir-faire. Face à ce bouleversement sociétal et à ces nouveaux défis, le gouvernement a voté en septembre 2018 une réforme de fond de la formation professionnelle continue, pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Mais dans la réalité ce droit à la formation tout au long de la vie est-il réellement accessible à tous ? C'est le thème de l'étude du CESER, publiée en octobre prochain.



TÉMOIGNAGE
ALDO FOSCHIA,
Rapporteur de l'étude

Nous sommes partis d'un constat : il y a de fortes inégalités d'accès la formation professionnelle, liées à différentes raisons. Afin de comprendre les différents écueils auxquels peuvent être confrontés les publics désireux de suivre une formation professionnelle, la commission « Education-Formation tout au long de la vie - Métiers de demain » mène des auditions de spécialistes, tous « acteurs » de la formation professionnelle bien qu'ayant des responsabilités différentes au sein d'un parcours de formation. Des bénéficiaires de parcours de formation sont également interrogés pour témoigner de

ce qu'ils ont vécu dans ce cadre. L'originalité de notre démarche repose cependant sur l'adjonction à ces auditions de « suivis de parcours », c'est-à-dire du témoignage de six personnes engagées dans un projet de formation professionnelle, de la recherche d'informations à la réalisation de la formation souhaitée.

L'objectif de l'étude est donc bien à la fois d'identifier les dispositifs existants qui fonctionnent et de les valoriser, mais aussi de cerner les freins que doivent dépasser les personnes dans leurs démarches afin de trouver les moyens de les lever. Ces recueils d'informations doivent nous permettre de proposer des pistes d'actions concrètes pour faciliter un accès égalitaire à la formation professionnelle continue en Pays de la Loire.



INTERVIEW
ROMAIN SAUGER,
de chef de projet digital à maraîcher bio

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai eu une carrière exclusivement dans le digital : intégrateur multimédia, développeur web puis chef de projet digital dans une agence de communication. Il y a un peu plus d'un an, j'ai commencé un parcours de reconversion professionnelle pour devenir maraîcher bio.

Quelles démarches avez-vous engagées pour votre reconversion professionnelle ?

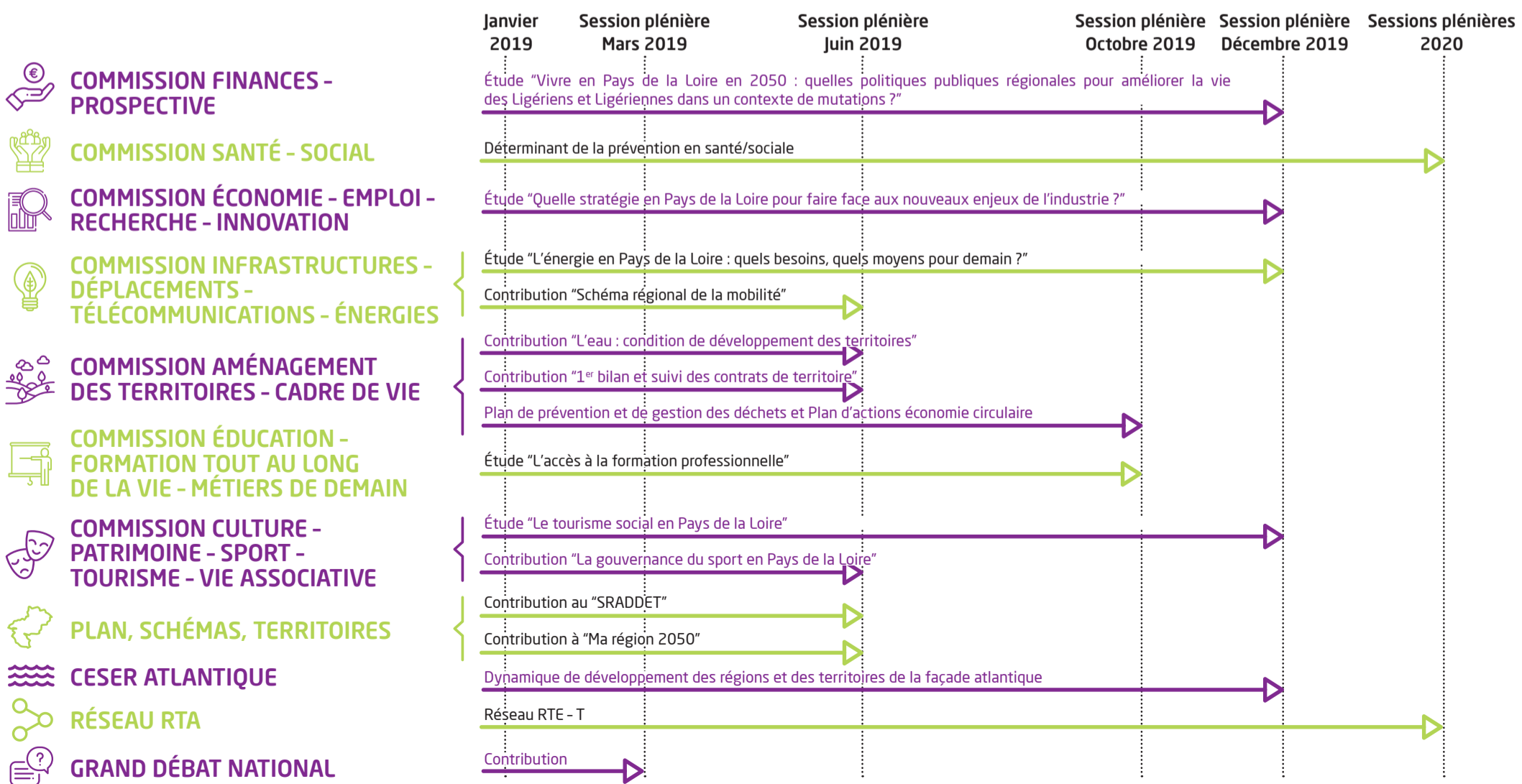
J'ai effectué beaucoup de démarches avec des questionnements sur la façon de quitter mon

emploi et sur le choix d'une formation qualifiante qui soit suffisamment solide pour lancer mon activité. Je me suis rendu au stand de la Chambre d'Agriculture au salon de l'orientation à Laval, qui m'a dirigé vers des organismes de formation. A cette occasion, j'ai appris que sans démissionner de mon emploi, j'étais éligible au Congé individuel de formation (CIF).

Quels sont vos conseils en termes de démarches ?

Avant tout, il faut être persévérant ! Ne pas hésiter à frapper à toutes les portes pour recueillir les informations, en faire une synthèse, et ne pas s'arrêter à chaque frein, il y a en a beaucoup. Le parcours de formation professionnelle est une démarche personnelle.

CALENDRIER DES ÉTUDES 2019





QUEL AVENIR POUR LA CENTRALE DE CORDEMAIS ?

La sortie des énergies carbonées est un enjeu mondial. L'Etat français s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et a notamment annoncé la fermeture des centrales à charbon à l'horizon 2022. La région des Pays de la Loire est particulièrement concernée par cette annonce puisqu'elle héberge sur son territoire la centrale de Cordemais. Dans ce contexte, le CESER a souhaité peser dans le débat et apporter la voix de la société civile organisée via une contribution adoptée à l'unanimité. Elle est le fruit d'un consensus de l'ensemble des membres (organisations patronales - syndicats - organismes et associations participant à la vie collective dont les acteurs environnementaux).



► La fermeture de la centrale de Cordemais, sujet majeur pour le territoire

« L'urgence de la transformation du modèle énergétique et la menace de la fermeture de la centrale de Cordemais ont suscité de la part du CESER, un vaste questionnement sur la sécurité électrique en Pays de la Loire et en Bretagne. Historiquement, ces régions ont une consommation supérieure à leur production. La centrale de Cordemais est donc un équipement essentiel pour sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Ouest. Or, dans un scénario de fermeture de la centrale en 2022, la fiabilité de la fourniture d'électricité pour ces territoires serait loin d'être assurée puisque conditionnée à la mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau, de l'EPR de Flamanville et des nouvelles connexions énergétiques avec l'Italie et la Grande Bretagne. Au niveau local, l'infrastructure occupe une place majeure en générant plus de 1500 emplois et d'importantes retombées économiques et fiscales (27 M€ de fiscalité locale). La fermeture de la centrale aurait de graves conséquences économiques, sociales et humaines.» précise Yvic Kergroac'h - Président de la commission « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energies ».

► Un projet de conversion de la centrale à charbon en biomasse nommé Ecocombust

La direction et les salariés d'EDF ont lancé en 2015 un projet de reconversion des centrales de Cordemais et du Havre, en substituant tout ou partie du charbon par un combustible alternatif permettant une production beaucoup moins carbonée (actuellement 0,6% des émissions de CO₂ au plan national). Ecocombust consiste à fabriquer localement un nouveau combustible à partir de biomasse, densifiée sur site. Ce procédé permet d'améliorer le rendement énergétique de sa combustion et d'atteindre 70% à 80% du rendement énergétique du charbon. Le matériau est constitué essentiellement de déchets de bois et particulièrement de bois de type B (bois peu pollué, issu par exemple d'emballages, de panneaux, de meubles...). Il est complété de résidus ligneux de déchets verts (issus des tailles et élagages paysagers et

urbains), d'écorces et autres rebuts de scieries. Actuellement, le bois B n'est que peu valorisé en France et majoritairement exporté ou enfoui. Son utilisation permet donc d'écartier tout risque de déforestation ou de conflits d'usage.

► Ecocombust une alternative crédible à la fermeture de la centrale

Le CESER considère qu'il y a plus d'intérêt à consolider le projet de reconversion à la biomasse que de fermer la centrale de Cordemais. En effet, Ecocombust est très prometteur sur le plan du climat, avec une division par 25 des gaz à effet de serre dès les premières années (lors desquelles il sera nécessaire de conserver une faible part de charbon). Par la suite, le projet prévoit d'atteindre la neutralité carbone en supprimant totalement le charbon. De plus, le maintien de l'outil industriel serait bénéfique sur l'emploi direct et indirect, et économiquement pertinent avec une centrale qui fonctionnerait de 500 à 1000 heures par an, sur les tranches horaires les plus rentables financièrement. Ecocombust est un projet qui pourrait s'accompagner d'innovations complémentaires, telles que la création d'unités de stockage d'électricité et de production d'hydrogène ou encore la mise en place de procédés de captage et de valorisation du dioxyde de carbone (projet CAMELEON).

La contribution « Quel avenir pour la centrale de Cordemais » est assortie de nombreuses préconisations portant notamment, sur le lancement d'études complémentaires sur l'approvisionnement local, l'acheminement du bois B, et l'approfondissement des projets complémentaires. Ces projets permettraient de créer une filière de production d'électricité verte, novatrice pour le territoire. Par ailleurs, le CESER demande que l'État accompagne le projet Ecocombust dans le cadre du contrat de transition écologique et solidaire. Au-delà des enjeux locaux, il s'agit pour la France d'expérimenter un modèle durable de reconversion des centrales à charbon, enjeu majeur au niveau mondial.

Lire la contribution sur www.ceser.paysdelaloire.fr

TÉMOIGNAGE

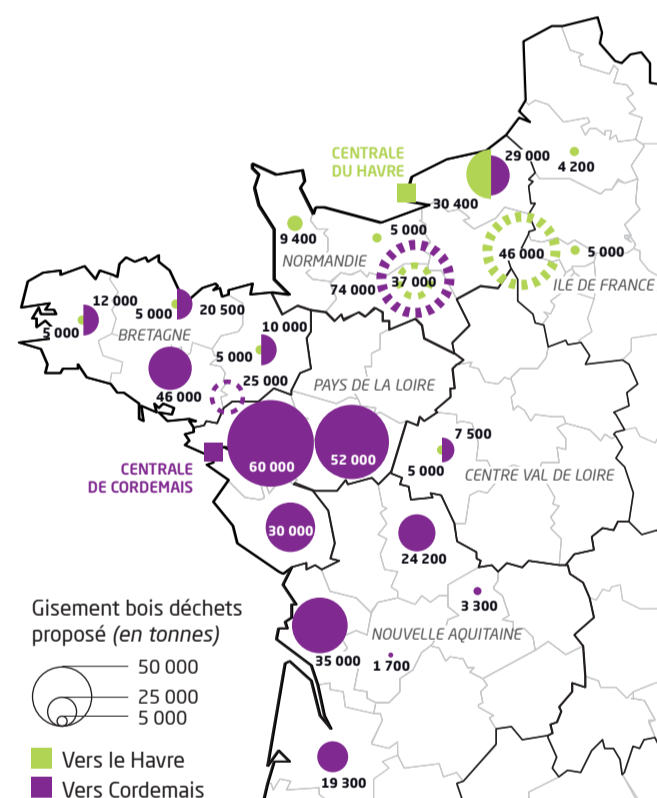


YVIC KERGRAC'H,
Président de la commission
"Infrastructures - Déplacements -
Télécommunications - Energies"

L'énergie, un sujet stratégique pour les Pays de la Loire

Le CESER partage la nécessité d'une transition énergétique pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et promouvoir des usages économes en énergie, dans une perspective de développement durable. C'est un enjeu majeur à l'échelle de la région. Il s'agit de refondre en profondeur le mix-énergétique et les modes de production associés, pour s'adapter à des contraintes économiques, sociales et environnementales.

L'énergie étant plus que jamais un sujet stratégique pour les Pays de la Loire, le CESER mène une mission de réflexion prospective, pour proposer des solutions utiles aux territoires, comme dans cette contribution, dont le rapporteur est Gwenaël Plagne. Elle s'inscrit dans une étude plus large sur l'énergie que nous menons actuellement. Elle a par ailleurs, vocation à nourrir le futur SRADDET et le dispositif « Ma Région 2050 » pilotés par la Région.



► Carte de localisation des gisements de bois déchets proposés - Carte issue de l'étude du gisement de biomasse mobilisable pour le projet Ecocombust (rapport de la phase 2) - INDDIGO - octobre 2018

À PROPOS DU CESER DES PAYS DE LA LOIRE

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire et instance unique dans le paysage institutionnel. Il est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Ils représentent la société civile organisée. L'assemblée, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des décisions politiques, et depuis la loi NOTRe, contribue à l'évaluation et au suivi des politiques publiques.